



37665 - La pratique du jeûne ne nécessite pas le retrait d'un appareil installé pour se redresser la mâchoire

question

En pratiquant le jeûne, faut-il que je retire l'appareil installé dans ma bouche pour me redresser la mâchoire, étant donné qu'il provoque un abondant écoulement de salive qu'il m'arrive d'avaler involontairement ? Dires-moi ce qu'il en est. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est pas nécessaire de retirer un appareil dentaire puisqu'il ne fait rien passer à l'estomac. La sécrétion de salive qu'il provoque n'invalide pas le jeûne. Les ulémas ont affirmé clairement qu'il est permis au jeûneur de placer une pièce de dirham dans sa bouche. Le redressement de la mâchoire mérite mieux d'être permis car il répond à une nécessité.

L'imam Ahmad (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : **Il n'y a aucun inconvénient à placer un dirham ou un dinar dans sa bouche pendant qu'on observe le jeûne, à condition de ne pas en sentir la saveur à la gorge. Il ne me plaît pas qu'on en arrive là.** Extrait d'al-Moughni (4/359).

L'absorption de la salive, quelle qu'en soit la quantité ne remet pas en cause la validité du jeûne.

Allah le sait mieux.